

35 ANS AU SERVICE DES USAGERS ET DU PUBLIC VOYAGEUR!

Rapport annuel 2011-2012 & perspectives

Présentés à l'assemblée générale des membres

par monsieur Robert A. Dubé, président du conseil d'administration

> le 12 juin 2012 À Montréal

Table des matières

1.	Mission de 1.1. 1.2. 1.3. 1.4 1.5	l'Association, fonctionnement et réalisation Objectifs généraux de l'Association Objectifs spécifiques Services dispensés Fonctionnement de l'Association et moy Résultats escomptés	·
2.	Faits saillar	nts de l'exercice 2011-2012	p. 7
3.	Rapport d'a	activités 2011-2012	p. 9
4.	Perspective	es et priorité d'action 2012-2013	p.14
5.	Rapport Fir	nancier du vérificateur externe	document joint
6.	Prévisions	budgétaires	p.16
7.	Annexes :		
	Annexe 1	Liste des membres du Conseil d'admin	istration 2011-2012
	Annexe 2	Revue de presse à jour 2011-2012	
	Annexe 3	Plan stratégique 2011-2015	
	Annexe 4	Règlements généraux	



1. MISSION DE L'ASSOCIATION, FONCTIONNEMENT ET RÉALISATIONS

Transport 2000 Québec est une association nationale sans but lucratif – entreprise d'action communautaire autonome – incorporée en vertu de la partie III A de la Loi sur les compagnies du Québec. Ses lettres patentes ont été délivrées le 14 juillet 1977. L'Association, qui a été fondée il y 35 ans en avril de la même année, a pour mission de promouvoir les transports collectifs dans une perspective de développement durable et du mieux-être des communautés.

Transport 2000 Québec poursuit donc une mission d'intérêt public, qui consiste principalement à assurer la défense des droits et des intérêts des usagers du transport en commun, et aussi à promouvoir les transports collectifs et l'intégration des modes de transport, dans la cadre d'un système accessible, intégré et efficace aux plans économique et énergétique. **Le plan stratégique a préséance et figure d'ailleurs en annexe**.

L'Association est administrée par un conseil élu annuellement par les membres, grâce à la tenue d'une assemblée générale convoquée au mois de mai (21 jours à l'avance) ; celle-ci approuve les grandes orientations et les budgets, nomme le vérificateur externe, en plus d'approuver les rapports d'activités et financiers. C'est une responsabilité sociale importante et elle est assumée sur une base bénévole.

Transport 2000 est une organisation charitable, bien qu'elle ne dispose pas d'un numéro de charité, assure une fonction charitable dans la communauté, en particulier auprès des clientèles les moins fortunées, et de la population en général. Cette vocation communautaire fait en sorte que nos services sont dispensés gratuitement pour assurer l'encadrement, le soutien technique et certains services documentaires aux membres et autres usagers des transports. Il en va de même pour documenter les médias d'information sur le transport des personnes en général (accès, sécurité, etc.).

1.1 Objectifs généraux de l'Association

- → Assurance du respect des lois et règlements qui déterminent la qualité des services offerts aux usagers et à la population;
- → expression du point de vue des usagers lors des débats sur les grandes orientations à donner au transport des personnes;
- → sensibilisation à une vision et une action globales, à long terme, en matière de transport des personnes;
- → promotion du transport collectif des personnes;
- → développement de l'intérêt des citoyens et des responsables pour les questions relatives aux transports en commun.

Transport 2000 Québec

1.2. Objectifs spécifiques

- → Favoriser le regroupement des usagers, personnes et organismes préoccupés par l'information, l'éducation et l'action en vue de développer des transports collectifs conçus pour la population, donc former ou soutenir des comités d'usagers sur les dossiers chauds, à travers le Québec, appuyer leur action et identifier des solutions aux problèmes de transport dans leur région;
- → Promouvoir et stimuler le développement de transports collectifs efficients et adaptés aux besoins réels de la population du Québec, dont le taux de motorisation est un des plus bas en Amérique du Nord;
- → Promouvoir le développement de l'inter modalité (trains, autobus, métro, taxi, bicyclette) et du transport semi-collectif (covoiturage, taxi collectif) pour mieux optimiser l'usage de la voiture personnelle;
- → Réaliser des campagnes d'information et de sensibilisation aux transports en commun tant auprès de la population que des gouvernements et du Parlement;
- → Sensibiliser les milieux d'affaires et professionnels impliqués dans le domaine du transport sur la globalité des problèmes soulevés, et soutien des relations entre ceux-ci et les usagers pour trouver des solutions nouvelles;
- → Tenir compte de l'utilisation rationnelle des ressources énergétiques dans le choix des différents modes de transport et compte tenu de leur impact sur l'environnement;
- → Fournir des analyses et proposer des solutions au développement d'une pensée et d'une action à long terme en matière de transport collectif;
- → Diffuser de l'information relative aux nouvelles technologies et nouvelles expériences en matière de transports collectifs qui favorisent la protection de l'environnement.

Historiquement, **Transport 2000 Québec** se préoccupe des divers aspects du transport des personnes tels que la qualité des services, le développement de la technologie en matière de transport, l'accessibilité et le développement de nouveaux services accessibles et structurants pour l'économie du Québec et de ses régions.

Transport 2000 Québec recrute ses membres dans divers milieux, la majorité étant constituée d'usagers. Nous comptons également des entreprises et institutions reliées qui s'intéressent au transport et qui reconnaissent une contribution utile de l'organisme au débat public et à la recherche de solutions.

Transport 2000 Québec s'avère le principal porte-parole des intérêts des usagers du transport en commun. Consultée régulièrement, tant par les médias et divers organismes communautaires que par la population en général, l'association **Transport 2000 Québec** se veut aussi un outil collectif essentiel pour un avenir meilleur en matière de transport urbain et interurbain.

1.3. Services dispensés sur une base continue

- ✓ collaboration avec les comités et associations qui veulent aider et soutenir une clientèle particulière du transport en commun ou le développement de ce mode:
- √ regroupement des usagers du transport en commun pour la résolution d'un problème spécifique;
- √ aide à la formulation et à l'acheminement des plaintes et commentaires des usagers; service d'information juridique générale aux usagers;
- √ information directe à la population sur les acteurs et les institutions du transport des personnes;
- ✓ recherche spécifique pour améliorer et diversifier les méthodes d'exploitation du transport des personnes;
- ✓ maintien d'une documentation spécialisée dans le domaine du transport des personnes, l'aménagement du territoire, les questions énergétiques et la protection de l'atmosphère;
- ✓ soutien à la formation et au travail des comités d'usagers en fournissant une aide matérielle, en assurant la liaison, en dispensant de l'information; aide à l'usager pour faire valoir son point de vue auprès d'organismes de transport;
- √ diffusion de l'information, relations avec les médias, élaboration d'avis, de mémoires, lettres d'appui ou opinions articulées, etc.; recherches sous un aspect particulier du transport des personnes;
- ✓ collaboration avec les groupes et associations pour les appuyer dans leurs démarches auprès des responsables du transport en commun ; soutien à ces groupes pour l'accès à l'information sur les transports;
- ✓ production d'un magazine d'information et de liaison trimestriel qui touche divers aspects du transport des personnes;
- ✓ toute autre forme de participation qui permette de mieux faire connaître les dossiers qui touchent le transport en commun.

1.4. Fonctionnement de l'Association et moyens d'action

- ✓ Information aux usagers sur les dossiers qui les préoccupent ainsi que sur leurs droits et obligations;
- √ regroupement des usagers dans des comités structurés, représentatifs des intérêts en jeu;

page 5

Transport 2000 Québec

- ✓ rencontres, ponctuelles ou régulières, avec les intervenants impliqués à divers titres dans un dossier; consultations et rencontres avec les groupes de citoyens et associations de consommateurs;
- ✓ collaboration avec les médias afin de sensibiliser le public aux besoins des usagers des transports et aux solutions;
- √ représentation des intérêts des usagers auprès des responsables du transport en commun lors d'audiences publiques, de commissions parlementaires, de rencontres informelles, etc.;
- ✓ recherche thématique dans le domaine du transport des personnes pouvant apporter un éclairage pertinent sur les besoins des usagers et la bonne gouvernance en transport des personnes;
- ✓ abonnement aux revues de presse, journaux, périodiques, bulletins d'information, etc.

1.5. Résultats escomptés

- ✓ amélioration des services du transport en commun pour satisfaire les besoins des usagers;
- ✓ participation des usagers aux divers stades décisionnels relativement au transport en commun;
- ✓ regroupement des associations et des individus qui ont un intérêt particulier qui concerne le transport en commun; évaluation des moyens que peuvent exercer ces associations et individus; information du public sur les avantages et le rôle du transport en commun dans notre société;
- √ développement du transport en commun pour satisfaire les besoins identifiés par les usagers et en faire une alternative valable à l'automobile;
- ✓ amélioration des services aux clientèles particulières telles que les personnes âgées, les personnes à mobilité réduite, les aveugles et les amblyopes, en concertation avec les organismes concernés;
- ✓ prise en considération par les autorités responsables des plaintes et commentaires faits par les usagers;
- ✓ sensibilisation à la sauvegarde et à la revitalisation du patrimoine commun (gares, emprises, etc.).

1. FAITS SAILLANTS DE L'EXERCICE 2011-2012

L'Association aura réussi — au cours de la dernière année — d'abord à tenir sa promesse de convoquer un forum national sur le financement des transports collectifs au Québec en compagnie de l'ensemble des acteurs non seulement du Québec mais avec la collaboration active d'invités de l'extérieur, soit du Canada et des États-Unis. C'est notre plus belle réalisation, celle dont nous sommes le plus fiers. Aussi, nous avons réussi à placer dans cet exercice l'usager et les membres dans le contexte d'une concertation élargie, via les comités permanents, au centre des politiques de transport, que ce soit au Québec ou dans la Région métropolitaine de Montréal, une voie à privilégier pour l'adoption éventuelle de politiques ou de plans de mobilité durable, une condition sine qua non selon nous. Nous reviendrons plus en détail sur la réalisation du plan d'action mais nous tenions à en résumer l'essentiel dans la présente section du document.

Nous avons donc connu pendant cette période une transition en douceur, après avoir complété un exercice de refonte des règlements généraux en 2008, parallèlement à une recherche fouillée sur la situation des droits des usagers au Québec et d'une tournée des neuf principales agglomérations en transport urbain, avant de réaliser un Guide de l'usager en 2010-2011 tout en facilitant la révision des règlements généraux pour y inclure une section élaborée autour d'un code d'éthique des administrateurs et de la direction générale. Le directeur avait soumis un tel code d'éthique en 1998, mais le Conseil d'administration a décidé de se soumettre l'exercice qui comprend ses membres au même titre que la direction du personnel. Il est à noter que la séparation des pouvoirs de décision et de recommandation implique désormais que le directeur général n'en est pas membre mais est invité à assister aux délibérations et aux décisions des administrateurs.

Au-delà de l'intendance, le positionnement de Transport 2000 voire le suivi des grands projets d'infrastructures prioritaires de transport (complexe Turcot, Pont Champlain, SRB Pie-IX, trains rapides, trains de l'est et de l'ouest, tramway de Québec et de Montréalcentre) furent identifiés à titre d'interventions prioritaires par le Conseil d'administration. Parallèlement à ces dossiers, c'est surtout le gala des Prix Guy-Chartrand avec son déjeuner-bénéfice annuel de février, tenu à chaque année depuis 2006, qui a mobilisé les énergies du personnel, des bénévoles et administrateurs, suivi de l'organisation d'un forum national sur le financement des transports collectifs au Québec.

L'Association est par ailleurs devenue membre de la branche canadienne de l'ONG *Transparency International*. En dépit d'une baisse de la présence dans les médias, l'organisme a tout de même assuré une assez grande présence sur le terrain, avec une participation aux activités diverses du Regroupement québécois d'action communautaire autonome (RQACA) de même qu'à son fonctionnement via les instances administratives, au colloque du regroupement Vivre en ville à Québec, en appuyant aussi les efforts de la Capitale dans la promotion de son plan de mobilité durable, lequel inclut l'avènement du tramway et d'un train à haute vitesse au cours des années à venir.

Au plan institutionnel, notre participation aux activités des regroupements d'exploitants municipaux ou intermunicipaux (AQTIM et ATUQ) fut assurée à Saint-Sauveur fin septembre et à Lévis fin octobre respectivement. L'Association a rencontré la nouvelle sous-ministre des Transports du Québec fin octobre et participé activement à la consultation nationale à Québec sur le plan stratégique du MTQ 2012-2016 dans la Capitale ce printemps.

Malheureusement, du côté des communications nous n'avons pas été en mesure de maintenir une cadence habituelle, sauf pour la préparation et la rédaction de communiqués de presse avec ou sans entrevues ou autres fins communautaires et la mise à jour ponctuelle du site Internet. La publication du magazine trimestriel EN TRANSIT a dû être réduite au minimum pour des raisons essentiellement de restrictions budgétaires. L'adresse du site Web de l'organisme est le http://www.transport2000qc.org

Nous avons par ailleurs renouvelé notre appui à la modernisation du chemin de fer Matapédia-Gaspé, qui a compromis la desserte habituelle du train de Via Rail Montréal-Gaspé compte tenu des conditions de la voie ferrée dans ce secteur, en plus de participer à l'assemblée publique du Comité de citoyens du transport en commun de l'est de Laval en novembre et de représenter les usagers pétitionnaires auprès de l'Agence métropolitaine de transport (AMT) qui utilisent le train Saint-Hilaire-Montréal.

Le Conseil d'administration a décidé à la rentrée de fin août l'an dernier de collaborer aux activités du regroupement Alliance Transit, mis sur pied sous l'égide du forum URBA 2015 et du groupe Vivre en ville de Québec, tout en exprimant des positions distinctes, entre autres aux audiences de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) sur le projet de plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) à l'automne et sur le financement du transport en commun dans la Métropole, au printemps.



Photo (de gauche à droite): Jean Desautels, Robert Dubé, Anthony Fraynes

Enfin, Transport 2000 est maintenant membre OSBL de l'Association canadienne du transport urbain (ACTU), dont le siège est à Toronto de même que notre association sœur Transport Action Canada en plus d'entretenir des rapports productifs avec notre voisine

Transport Action Ontario (auparavant Transport 2000 Ontario), sans compter ainsi que diverses participations à des événements publics (tel que Expo rail pour le 175^e anniversaire du premier train interurbain) ou à des études universitaires.

3. RAPPORT D'ACTIVITÉS 2011-2012

Cette section détaille plus largement les actions et réalisations de Transport 2000 Québec entre mars 2011 et avril 2012. Ce document est d'ailleurs sujet à l'approbation des membres lors de l'assemblée générale annuelle (AGA) qui se déroulera à la Grande bibliothèque le mardi 12 juin prochain. La dernière AGA a été tenue le jeudi 14 juin à l'ÉNAP de Montréal, où le rapport annuel et un plan d'action ont été approuvés. Une liste à jour des membres du Conseil d'administration apparaît en annexe un. La revue de presse des interventions du groupe accompagne également le présent dossier (annexe 2). Cette compilation a été effectuée à l'interne.

Le Conseil d'administration s'est réuni à neuf reprises pendant l'exercice financier actuel de l'organisme, dont deux séances semestrielles spéciales sous forme de retraites semi annuelles en septembre et en mars dernier :

- Jeudi 7 avril 2011 (assemblée générale extraordinaire des membres)
- Dimanche 10 avril 2011 (retraite semi-annuelle d'une journée)
- Jeudi 14 juin 2011 (assemblée générale annuelle des membres
- Mercredi 22 juin 2011
- Lundi 22 août 2011
- Vendredi 23 septembre 2011 retraite semi annuelle (un jour)
- Jeudi 3 novembre 2011
- Mercredi 11 janvier 2012
- Jeudi 16 février 2012
- Vendredi 23 mars 2012 (retraite)

Le comité exécutif a été aboli l'an dernier et n'a donc pas été convoqué depuis lors. Les activités du personnel bénévole, qui sont habituellement au cœur du mouvement national et de la vie associative, sont regroupées autour d'instances officielles pour la gestion des dossiers et projets divers : conseil d'administration, comités permanents, comités ad hoc, jury de sélection des Prix Guy-Chartrand, groupes externes partenaires de l'Association.

Représentation des usagers, soutien aux comités locaux et vie associative

Par le biais de son conseil d'administration et de la direction générale, l'Association soutient donc l'action des comités d'usagers selon leurs besoins spécifiques et accompagne ponctuellement les usagers dans leurs représentations, quand elle ne les exerce pas à leur demande. Ce fut le cas notamment en participant aux périodes de questions des assemblées publiques du conseil d'administration de la Société de transport de Montréal (STM), du Réseau de transport de Longueuil (RTL), de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), non seulement aux audiences publiques de la Commission permanente du transport mais également à titre d'invité-expert pour les usagers des transport de l'ensemble des municipalités de la Communauté.

En plus d'assister à plusieurs de ces séances, Transport 2000 a exercé des représentations pour que le remplacement des cartes OPUS soit assuré sans frais par la STM pour les titres acquis en 2008-2009 d'ici à la prochaine année. En ce qui concerne l'avalanche d'amendes et de contestations qui affluait l'année dernière, le nombre de plaintes a fortement diminué depuis lors devant les tribunaux locaux.

Transport 2000 Québec

L'Association a par ailleurs représenté des usagers pétitionnaires auprès de l'Agence métropolitaine de transport (AMT), quant au réaménagement d'horaires de train sur la ligne Saint-Hilaire-Montréal à l'automne, sans compter qu'un vif débat autour des difficultés rencontrées avec le projet du train de l'est a entraîné certaines mesures dilatoires; or, l'organisme avait pourtant présenté à l'Agence et au Gouvernement en 2004 deux lignes complémentaires fort probablement à des coûts moindres entre Lanaudière et Montréal, qui étaient susceptibles de desservir un plus large bassin de clientèle.

Transport 2000 a aussi parrainé un projet de stage sur la bonne gouvernance et la place de l'usager dans le modèle de mobilité urbaine. Monsieur Normand Lalonde, dans le cadre de l'obtention d'un grade de maîtrise au département d'études urbaines et touristiques de l'Université du Québec à Montréal (UQAM), a complété un rapport de stage qui fut présenté lors du forum national sur le financement des transports collectifs du 30 novembre à Montréal.

Dans un autre ordre d'idées, des représentations ont été assurées auprès des instances concernées à propos d'accessibilité aux nouvelles installations en chantier (pôle Dorval) et de conflits potentiels relatifs à la sécurité des usagers dans des îlots se trouvant entre piste cyclable et boulevard urbain (maison Radio-Canada) – problème maintenant reconnu par la STM – et autres projets en développement (CHUM, CUSM) dans l'île de Montréal. Nous examinons présentement le cas d'une cohabitation éventuelle bus-vélo...



Danielle Dubray, nouvelle adjointe administrative de Transport 2000 Québec (à droite sur la photo) accompagne une dame qui s'est plainte du manque de sécurité de l'arrêt d'autobus situé à Radio-Canada.



Fonctionnement des comités et dossiers

Quatre comités de travail permanents (secteurs d'activités ou projets) sont à l'œuvre sur une base permanente, avec des mandats spécifiques reliés aux intérêts des usagers et de la communauté. À titre de rappel, nous les présentons ci-dessous avec leur description :

- 1- Financement des services et politiques tarifaires
- 2- Infrastructures et technologies (installations, inter-modalité, aéroports, etc.)
- 3- Affaires publiques, communications, et recrutement (magazine EN TRANSIT, site Internet, etc.)
- 4- Programmes d'éducation et de promotion des transports collectifs

Les comités les plus actifs ont suivi un ordre décroissant tel que présenté ci-dessus, et ce compte tenu des enjeux identifiés et des actions jugées prioritaires, soit celui du financement et des tarifs (mémoire et organisation d'un forum national), ensuite celui portant sur les infrastructures et technologies et, dans une moindre mesure, celui sur les affaires publiques, communications et recrutement, enfin le comité des programmes d'éducation et de promotion des TC.

En termes de politique de reconnaissance, pour une septième année le jury de sélection sous la présidence de Sylvain Lessard a été convoqué pour la sélection et la recommandation des nominations du prix Guy-Chartrand (voir affaires publiques et communautaires pour les remises de février), et est composé majoritairement d'un effectif provenant de la communauté, pour la rigueur et l'indépendance des délibérations :

- Madame Bernadette Brun (Voyagez Futé)
- Monsieur Cédric Essiminy (CAA-QC)
- Monsieur Charles Tanguay (Union des consommateurs)
- Monsieur Sylvain Lessard (secrétaire du conseil de Transport 2000)
- Monsieur Pierre E. Lachapelle (représentant des usagers)

Affaires publiques et communautaires

Madame Judith Racine, à titre de chargée de programme, a participé à de nombreuses activités du **Regroupement québécois d'action communautaire autonome** (RQACA), afin de sensibiliser les organismes communautaires et socio-économiques aux nombreuses dimensions du transport des personnes, tout en collaborant aux instances du réseau d'information et de liaison des groupes actifs. Un colloque national s'est tenu à Longueuil en septembre et l'organisme a même participé cette année à d'autres activités de visibilité. Cette approche a permis d'élargir le bassin des clientèles de l'organisme encore davantage que l'élargissement du membership qui a quand même progressé.

Au plan institutionnel, l'Association a encore une fois participé via la direction générale aux colloques de l'Association québécoise du transport intermunicipal et municipal (AQTIM), de l'Association du transport urbain du Québec (ATUQ), du comité transport des personnes de l'Association québécoise du transport et des routes (AQTR) avec Sylvain Lessard, en plus d'appuyer les efforts de l'administration et de la société civile dans la Capitale pour la promotion d'un plan de mobilité durable et du tramway, entre autres grâce à une concertation avec l'hôtel de ville et les organismes **Accès transports viables** et Vivre

en ville en participant au colloque de septembre. Plus récemment, Transport 2000 a été invitée pour une première fois à une consultation nationale sur le renouvellement du plan stratégique du ministère des Transports du Québec (MTQ, 2012-2016).

La participation de Transport 2000 Québec en juillet au 175^e anniversaire du premier train de passagers au Canada au musée **Expo rail** a été remarquée, au point où l'organisme a été invité à faire partie d'une délégation québécoise lors d'une conférence à New-York en fin d'automne par le député de La prairie à propos du projet américain de trains rapides régionaux. Mais la priorité a dû être accordée au forum national sur le financement; la séance de Montréal avec deux sessions (jour et soir) a pris le pas sur celle de Québec, reportée à une date indéterminée.

Un déjeuner-bénéfice a été organisé le lundi 13 février dernier, avec la participation du ministre des Transports du Québec monsieur Pierre Moreau – à titre de conférencier d'honneur – devant plus de 350 convives provenant d'entreprises et d'institutions diverses et pas seulement en transport. La promotion de l'activité a assurée par un comité d'honneur sous la présidence cette année de messieurs Yves Devin (directeur général STM), Angelo Guercioni (VP du groupe Alstom Canada), messieurs, Jean-Luc Labrecque (AQTIM), , Raymond Bachant (président de Bombardier transport), Jean-Jacques Beldié (président de l'ATUQ), Jean Corbeil (secrétaire sortant du Club du rail canadien). La présidence du Comité est comblée en rotation.

Le point culminant de ce gala est la remise des **Prix Guy-Chartrand** dans trois catégories (action et mobilisation des usagers, développement et amélioration des transports collectifs, personnalité marquante du domaine du transport collectif). Les récipiendaires, respectivement engagés comme citoyens actifs, employé d'une organisation publique ou privée, ou encore un individu qui s'est démarqué sans nécessairement provenir du milieu des transports dans sa pratique politique ou professionnelle, furent ceux-ci :

- ✓ Marie Turcotte (représentante des usagers du transport adapté, CA STM)
- ✓ Denise Martin (Ville de Gatineau)
- ✓ Pierre Giard (directeur général sortant, Société de transport de Laval)



Au chapitre des infrastructures et technologies, Transport 2000 a collaboré étroitement avec ses partenaires canadien et ontarien à la préparation éventuelle d'une conférence nationale à Montréal sur le train à haute vitesse Québec-Windsor et des raccordements probables avec l'état de New-York. Un comité organisateur a même été mis sur pied avec la collaboration de madame Florence Junca-Adenot (QC), Peter Miasek (Ontario), Jacques Coté (Montréal) et Louis-François Garceau (Québec-capitale), de même qu'un comité scientifique ou de programme QC-Ontario à l'occasion d'un sommet communautaire à Ottawa le 7 janvier dernier.

Soit dit en passant, l'Association a été très active relativement au dossier de la coalition pour la reconstruction du pont Champlain : appui à la Coalition, intervention publique en faveur du péage intelligent et du renforcement des moyens de transport collectifs correspondants à cet axe, participation à un panel régional. De plus, nous avons participé à des séances de concertation et d'information sur le prolongement de l'A-19.

Enfin, l'organisme a parrainé une activité sur la gouvernance en transport des personnes avec l'**Institut d'administration publique du Grand Montréal** (IAPGM) fin mars sous forme de déjeuner-causerie, a été invité par la mairie de Longueuil à participer au plan de développement durable de la grande ville de Longueuil – sur le volet transport – en plus d'une participation de la direction générale, invitée à titre de témoin-expert (début mars) auprès de la Commission des transports de la CMM pour le compte des usagers. Monsieur Tony Frayne, en plus de la présidence du comité permanent sur le financement, a collaboré aux travaux du comité directeur du regroupement Alliance TRANSIT.



4. PERSPECTIVES ET PRIORITÉ D'ACTION 2012-2013

Après avoir participé aux célébrations du 150^e anniversaire du transport en commun dans la Métropole, du 175^e anniversaire du premier train de passagers au Québec, soit la liaison La prairie-Saint-Jean-sur-Richelieu, ce sera maintenant au tour de Transport 2000 Québec de donner le coup d'envoi de son programme de 35^e anniversaire d'actions et d'interventions auprès des usagers, en transport des personnes. L'assemblée générale annuelle se déroulera donc en face de la nouvelle gare d'autocars de Montréal rue Berri, plus précisément dans une salle de la Grande bibliothèque du Québec qui a accepté de collaborer à l'événement. Cette année coïncide également avec le 100^e anniversaire du ministère des Transports du Québec, un partenaire financier fidèle depuis plus de 25 ans.

Défense collective des droits et représentation des usagers

L'Association a demandé un rehaussement de la participation financière du Secrétariat à l'action communautaire autonome & initiatives sociales (SACAIS) afin de soutenir davantage l'action et la représentation des usagers dans l'ensemble des régions couvertes par la desserte d'une société de transport. La situation actuelle est particulièrement difficile pour eux et, bien qu'il existe un certain nombre d'initiatives connexes (observatoire de la mobilité durable, centres de gestion des déplacements), on a noté une lacune en région concernant les moyens disponibles, de telle sorte que deux associations sont disparues entre-temps malgré un soutien actif de Transport 2000 (Saguenay, Sherbrooke); pourtant, le potentiel est là et un déblocage n'implique pas des ressources financières considérables. Il est donc envisagé un congrès d'orientation (impliquant les membres mais aussi d'autres acteurs régionaux) dans la première partie de l'exercice; un plan de développement et de financement complètera la démarche.

Financement des services et politiques tarifaires

Il serait opportun d'envisager une étude sur les impacts des politiques tarifaires dans la population en général vis-à-vis des consommateurs ou des diverses clientèles avec l'appui du ministère des Finances du Québec. Un comité très actif et relativement diversifié existe déjà à l'Association et cette expertise mériterait d'être développée davantage. Au terme d'une décentralisation municipale qui a été implantée il y a 20 ans avec la réforme communément appelée réforme Ryan, une réévaluation pourrait être très opportune.

Infrastructures, inter-modalité et technologies

Au-delà de la poursuite des travaux du comité organisateur d'une conférence nationale sur le train rapide, l'utilité d'un réexamen des politiques fédérales depuis 20 ans, liée au rapport de la Commission royale sur le transport des voyageurs au Canada publié en novembre 1992 offrirait une option favorable dans ce contexte Le comité aurait aussi tout intérêt à débattre des diverses priorités à nouveau : électrification, installations de réseaux, technologie du tramway ou services rapides par bus.

Sur ce dernier point, Transport 2000 a enregistré une deuxième victoire retentissante au plan historique avec la collaboration active du ministère des Transports dans le premier cas (modernisation du train Montréal-Deux-Montagnes entre 1991 et 1995), et politiquement dans le deuxième cas : service rapide par bus (Pie-IX). L'appui de la ministre Julie Boulet et du Gouvernement en décembre 2009 à l'option privilégiée par l'Association et les autorités publiques de la Ville à ce moment devrait faire l'objet d'un suivi, car le potentiel de

développement d'une telle filière permettrait potentiellement de multiplier les projets dans les années à venir. Or, c'est l'AMT qui est désigné maître-d'œuvre du chantier; mais au plan local l'embrouillamini des juridictions municipales pourrait en compromettre le succès.

Affaires publiques et communications

L'Association doit toujours préparer un plan de communication mais n'a pas les ressources suffisantes pour donner suite à ses ambitions, notamment par l'embauche d'un(e) chargé(e) de communication. En attendant, Transport 2000 a tout de même reçu la confirmation d'un appui financier du gouvernement du Canada pour embaucher deux étudiants, l'un en animation et l'autre en communication pour l'été 2012.

Programmes d'éducation et de promotion des transports collectifs

Transport 2000 Québec a reçu la confirmation du MTQ (Programme d'aide gouvernementale aux modes de transport alternatifs à l'automobile), avec la collaboration de partenaires déjà identifiés et d'autres qui pourraient s'ajouter; la grille de visibilité est actuellement en révision pour s'adapter à certaines conditions locales, puisqu'il s'agit d'une campagne nationale et que d'autres campagnes sont aussi en préparation par l'AMT sous le thème de Semaine de la mobilité durable en septembre prochain (équinoxe d'automne).



L'Association pourrait ainsi rééditer le Guide de l'usager qu'elle a publié à l'automne 2010, avec une version anglaise électronique :

- A Transit User's Guide in Québec : Alternatives to Private Automobile
 OU
- Getting Around in Québec Without a Car



6. PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2012-2013 DÉPENSES

Т	nta
- 1	υιa

	DEPENSES	lotal
Fonctionnement		
	Rémunération brute	159 000,00 \$
	Cotisations obligatoires	19 488,00 \$
	Formation	1 800,00 \$
	SOUS TOTAL	180 288,00 \$
Loyer		16 800,00 \$
Ressources matérielles	Photocopieur et impressions	2 600,00 \$
	Frais de bureau	1 500,00 \$
	Téléphone et télécommunications	6 300,00 \$
	Poste et courrier	1 800,00 \$
	entretien réparation	5 000,00 \$
	assurances	1 600,00 \$
	SOUS TOTAL	18 800,00 \$
		, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,
Affaires publiques et vie		
associative	Transport et Déplacements	5 800,00 \$
	Représentation	5 000,00 \$
	Publications (E.T. Web etc)	2 000,00 \$
	Livres et documentations	600,00 \$
	Cotisations et Affiliations	540,00 \$
	SOUS TOTAL	13 940,00 \$
Frais Généraux	Honoraires de vérification	2 500,00 \$
	Intérêt et Frais de banque	1 500,00 \$
	SOUS TOTAL	4 000,00 \$
Déjeuner Bénéfice	Dépenses repas publicité etc	23 000,00 \$
	Total	256 828,00 \$
	RECETTES	
MINISTERE DES TRANSPO		70 000,00 \$
SACAIS	JIVIO DO QUEBEC	71 315,00 \$
	L SCRIPTION SPONSOR)	80 000,00 \$
DÉJEUNER BÉNÉFICE (INSCRIPTION SPONSOR) REMBOURSEMENT DE TAXES		4 000,00 \$
	ANT DE LA CAMPAGNE D'AFFICHAGE	31 513,00 \$
CONTRIBUTION PROVEN		
	Total	256 828,00 \$

Transport 2000 Québec

7. Annexes

Annexe
Liste des membres du Conseil d'administration 2011-2012
Annexe 2
Revue de presse sommaire
Annexe 3
Plan stratégique 2011-2015
Annexe 4
Nouveaux règlements généraux

Liste des membres du Conseil d'administration 2011-2012*

Nom et titre	Profession et occupation	Adresse civique
Robert Dubé Président	Avocat & entrepreneur	65, rue Sherbrooke Est #1603 Montréal QC H2X 1C4
Jean Desautels Vice-président	Président Communication 7	219, boulevard Je Me Souviens Laval (Québec) H7L 1W2
Sylvain Lessard Secrétaire	Consultant en transports	326, rue Filiatrault Ste-Thérèse QC J7E 2H9
Anthony Frayne Trésorier	Économiste et comptable	76, Courcelette Montréal QC H2V 3A6
Pierre Cardinal Administrateur (3 novembre 2011)	Consultant Axel Stratégies Communication	765, 43 ^e avenue Lachine QC H8T 2J5
Vincent-Carl Leriche Administrateur	Étudiant en communication	981, 13e avenue Laval QC H7R 4N5
Luc Gagnon Administrateur (jusqu'à fin septembre)	Conseiller principal, changements climatiques – Hydro-Québec	1721, Louis A. Venne no. 302 Montréal QC H2C 3J3
Muriel di Battista Administratrice (janvier 2012)	Fonctionnaire municipale	10227, rue Chambord Montréal QC H2C 2R3
Normand Lalonde Administrateur (jusqu'à janvier)	Maîtrise en études urbaines	5681, rue St-André Montréal QC H2S 2K2
Invité (sans droit de vote) : Normand Parisien Directeur général	Gestionnaire B. Sc. Économique M.A.P.	10750, rue Sackville Montréal QC H2B 2X1

* au 6 juin 2012

Revue de presse sommaire

1^{ER} AVRIL 2011 AU 31 MARS 2012

12/04/2011	Tolls urged for new Champlain Bridge The Gazette
12/04/2011	Une association dédiée au transport collectif joint sa voix à celles qui demandent le remplacement du pont Champlain RueFrontenac.com
12/04/2011	Plaidoyer pour un pont Champlain plus vert Journal métro
13/04/2011	Pont Champlain : Transport 2000 réclame un péage La Presse
14/04/2011	Pont Champlain : Jacques Olivier demande des engagements rapides Rive-Sud Express
14/04/2011	Turcot : la balle est aussi dans le camp de la Ville de Montréal CNW Telbec
15/04/2011	Who'll pay for the bridge? Montreal Gazette
20/04/2011	Transport 2000 préconise un péage sur un nouveau pont Champlain Rive-Sud Express
23/04/2011	Montreal transport issues lag in slow lane during election campaing Montreal Gazette
27/04/2011	La voiture toujours reine à Montréal Journal Métro
11/05/2011	Turcot lane to reopen at the end of June The Gazette
11/08/2011	Train de l'Est Journal de Montréal - Jean Louis Fortin
12/08/2011	Train de l'Est Hebdo Rive-Nord
12/08/2011	Train de l'Est Hebdo Rive-Nord -Valérie Goulet
12/08/2011	Train de l'Est Le Devoir
23/08/2011	Echange d'informations La Presse - Bruno Bisson
24/08/2011	Train Montréal-St-Hilaire Courrier Laval - Stéphane St-Amour
29/08/2011	Journée sans ma voiture Journal Le Devoir - Marlène Côté
29/08/2011	Gestion des déchets The Gazette - Max Harrold
03/09/2011	Entrevue téléphonique La Presse - Bruno Brisson.

12/09/2011	Congestion du trafic Revue Québec Science Solution innovante - Martine Corniau
15/09/2011	Rôle et plan d'Action de notre Association Transport 2000 Québec La Presse - Mme Carbonneau
03/10/2011	L'effondrement du pont piéton au dessus de l'autoroute Côte de Liesse The Gazette - Max Harold
05/10/2011	Construction d'un nouveau Pont Champlain La Presse - Bruno Bisson
26/10/2011	Augmentation de l'achalandage en transport en commun Journal 24 h - Sarah Delisle
15/11/2011	Dévoilement du plan de l'A.M.T.sur le projet du train de l'Est Le Soleil – Annie Morin
14/01/2012	Train de l'Est controversy the last stop in AMT president's tenure The Gazette
18/01/2012	Pas si cher le transport en commun à Montréal 24 H ACTUALITÉS - Sarah Belisle
14/02/2012	Fini les " chasses gardées » La Presse - Bruno Bisson
14/02/2012	L'AMT revue et corrigée 24 H Actualités - Sarah Bélisle
14/02/2012	Moreau sonne le glas de l'AMT Le Devoir - Kathleen Lévesque
15/02/2012	AMT change? You've got options The Gazette - Andy Riga
02/04/2012	L'AMT s'engage à améliorer sa gestion de projets La Presse - Bruno Bisson

Télévision - Radio

5/04/2011	Présentation du plan stratégique de l'AMT – Radio de Radio-Canada
5/04/2011	AMT holding public consultations on transit plan – CTV
6/04/2011	Présentation du plan stratégique de l'AMT – radio CIBL
12/04/2011	Études sur le pont Champlain demandées – canal Argent
12/04/2011	Transport 2000 Québec réclame la publication des études relatives au pont Champlain – radio de Radio-canada
13/04/2011	Études sur le pont Champlain demandées – radio 98,5 FM
11/05/2011	Transport 2000 réclame plus de transport en commun sur l'échangeur Turcot – radio de Radio-Canada
24/05/2011	L'avènement du tramway à Montréal pour les fêtes éventuelles du 375e anniversaire – Radio Ville-Marie
11/08/2011	Train de l'Est Dorothy Alexander entrevue TVA Nouvelles
11/08/2011	Train de l'Est »: délais de réalisation LCN - Réjean Léveillé
11/08/2011	Train de l'Est 98.5 FM
11/08/2011	Train de l'Est SRC-RTU Véronique Darveau
11/08/2011	Train de l'Est CIBL – MF (Radio Montréal)
12/08/2011	Train de l'Est Radio Lanaudière
11/08/2011	Train de l'Est Studio soir - Mélissa François
15/08/2011	Train Montréal - Saint-Hilaire Radio Ville-Marie
15/08/2011	Train Montréal - Saint-Hilaire Global TV - Tim Sargent
17/08/2011	Train Montréal - St-Hilaire Laurence Leroux
23/08/2011	LCN
23/08/2011	Canal Argent
23/08/2011	RDI 14 H 30
24/08/2011	Train Montréal-St-Hilaire Radio-Canada – Martin Chabot

25/08/2011	Déclaration Conférence de presse de Sam Hamad Radio-Canada - Martin-Chabot
25/08/2011	Déclaration Conférence de presse de Sam Hamad Bruno Coulombe
25/08/2011	Déclaration Conférence de presse de Sam Hamad LCN - Guy Lachance
30/08/2011	Gestion des déchets CBC TV - Peter Hackman
31/08/2011	Panel d'invités : M. Guy Chevrette, M. Cédric Essiminy CAA Québec et Normand Parisien Radio Cogeco 98.5 - Isabelle Maréchal
01/09/2011	Louise Harel demande une formule de taxi collectif pour l'Est de Montréal. CIBL Radio Montréal 101.5 -
06/09/2011	Interview Global TV - Me Paola Samuel
08/09/2011	Entrevue téléphonique CBC TV - Peter Hackman
08/09/2011	TéléVision Mario Dumont
08/09/2011	Entrevue téléphonique Radio-Canada - Mélanie Loiselle
23/08/2011	TVA 11 h
12/09/2011	Impact de la congestion routière Quart de Rond - Marc Beauchamp
13/09/2011	L'augmentation des tarifs Radio CBS- Sue Smith pour émission Home Run
13/09/2011	Radio CIBL - Geneviève Pouchkass
05/10/2011	Construction Pont Champlain CJRJ - Margo Edward
26/10/2011	Hausse de l'achalandage des passagers du transport en commun - déclaration de M. Michel Labrecque de la STM CBC-TV
26/10/2011	L'augmentation de l'achalandage des transports en commun TVA – Véronique Prince
15/11/2011	Dévoilement du plan de l'A.M.T.sur le projet du train de l'Est TVA – Véronique Prince
17/11/2011	Emission de télévision « À la semaine Prochaine »
25/11/2011	Reconstruction Turcot LCN 13 H 15
25/11/2011	Reconstruction Turcot RDI 15 h 45 - Christine Fournier
25/11/2011	L'augmentation des tarifs du transport en commun pour 2012 RDI - Christine Fournier

Medias électroniques

5/04/2011 http://www.cremtl.gc.ca/node.php?id=1420

13/04/2011 http://www.lapresse.ca/actualites/regional/montreal/201104/13/01-4389332-pont-champlain-transports-2000-reclame-un-peage.php

20/04/2011 http://www.rivesudexpress.ca/Actualites/Politique/2011-04-20/article-2443267/Les-maires-de-la-Rive-Sud-menacent-de-%26laquo-retourner-%26raquo-l%26rsquoaeroport-au-gouvernement-federal-en-2014/1

10/05/2011 http://blogs.montrealgazette.com/2011/05/10/bracing-for-the-mother-of-all-turcot-traffic-jams/

12/08/2011 http://www.hebdorivenord.com/Actualites/Politique/2011-08-12/article-2705274/Nouveau-delai-pour-le-Train-de-l%26rsquoEst/1

12/08/2011 http://www.radio-canada.ca/regions/Montreal/2011/08/11/004-revision-projet-train-de-lest-explosion-couts.shtml

26/08/1011 http://www.courrierlaval.com/Actualites/2011-08-26/article-2726192/Voies-reservees-sur-Pie-IX%3A-Transport-2000-s%26rsquo%3Bimpatiente/1

24/09/2011 http://m.ledevoir.com/politique/montreal/332064/une-region-en-mal-de-transpo%20rt

20/10/2011 http://www.24hmontreal.canoe.ca/24hmontreal/actualites/archives/2011/10/20111026-171124.html (TRANSIT et T2000)

26/10/2011 http://argent.canoe.ca/lca/affaires/quebec/archives/2011/10/20111027-070105.

http://fr.canoe.ca/infos/regional/montreal/archives/2011/10/20111026-174752.html

(TRANSIT et T2000)

26/10/2011 http://tvanouvelles.ca/lcn/infos/regional/archives/2011/10/20111026-201012.html

27/10/2011 http://argent.canoe.ca/lca/affaires/quebec/archives/2011/10/20111027-070105.html

29/11/2011http://www.24hmontreal.canoe.ca/24hmontreal/actualites/archives/2011/11/20111129-175742.html

30/11/2011 http://www.rqge.qc.ca/content/compte-rendu-du-forum-de-transport-2000-du-30-novembre-2011-le-financement-des-transports

30/11/2011 http://www.ecohabitation.com/event/Forum-national-financement-transports-collectifs

30/11/2011 http://www.newswire.ca/en/story/887589/forum-public-de-transport-2000-pour-quebec-solidaire-la-priorite-doit-aller-aux-transports-collectifs

11/01/2012 http://www.hebdorivenord.com/Actualites/Dossier-du-Train-de-IEst-350/content/1

12/01/2012 http://www.hebdorivenord.com/Actualites/2012-01-12/article-2862202/Train-de-IEst%3A-Transport-2000-est-inquiete-que-IAMT-se-retrouve-en-quasi-tutelle/1

17/01/2012 http://tvanouvelles.ca/lcn/economie/archives/2012/01/20120117-174119.html

18/01/2012 http://www.radio-canada.ca/regions/est-quebec/2012/01/17/002-mobilisation-sauvegarde-reseau-ferroviaire-gaspesie.shtml

27/01/2012 http://jgossblog.blogspot.ca/2012/01/googleers-for-via-rail-transport-action.html

02/02/2012 http://www.apaq.qc.ca/mailing/billet/Billet Vol 86 02.pdf

02/02/2012 http://www.evenementiel.gc.ca/info/6439

13/02/2012

http://www.gatineau.ca/page.asp?p=la_ville/prix_reconnaissances/prix_rec

17/02/2012 http://jgossblog.blogspot.ca/2012/02/commuter-rail-governance-at-amt.html

14/03/2012 http://www.enap.ca/enap/fr/lectureNouvelle.aspx?idNews=1168

12/04/2012 http://www.lelezard.com/communique-703612.html

Plan stratégique 2011-2015

1. La Vision

Un réseau de transport collectif au Québec qui soit efficace, équitable, abordable, accessible, intégré aux autres modes et contribuant à la protection de l'environnement.

2. Les Valeurs

- Défense des droits collectifs des usagers
- Engagement
- Équité régionale
- Esprit de collaboration
- Usage efficace des ressources
- Protection de l'environnement

3. La Mission

Promouvoir le transport collectif dans la perspective du développement durable et du mieuxêtre des communautés.

4. Les enjeux-défis

- 4.1 Les enjeux externes
 - La bonne gouvernance des institutions
 - L'établissement de politiques tarifaires équitables et abordables
 - L'équité inter et intra régionale dans l'offre de services
 - La planification des transports et l'intégration des services
 - La gestion de l'énergie et les changements climatiques
 - Le financement du transport collectif : exploitation et entretien, renouvellement des équipements et nouveaux projets
 - L'impact environnemental des projets de transport
 - La collaboration avec les autres associations
 - L'optimisation des ressources relatives au transport en commun
 - L'amélioration de l'offre en transport en commun

4.2 Les enieux internes

- Le financement de l'association
- L'augmentation du membership
- La nécessité d'un plan de communications
- La mise à jour du site Internet

5. Les objectifs stratégiques

- 1. Assurer la défense collective des droits des usagers;
- 2. Faire du transport en commun une des grandes priorités nationales au Québec;
- 3. Favoriser l'accessibilité et l'équité inter et intra régionale dans l'offre de services de transport collectif;
- 4. Promouvoir l'établissement de politiques tarifaires équitables et abordables pour tous;
- 5. Appuyer les regroupements d'usagers en région;
- 6. Promouvoir le développement de l'offre de services en transport en commun par les moyens les plus efficaces

6. Les projets prioritaires

Il est résolu que Transport 2000 mobilise ses partenaires de la société civile et tous les paliers de gouvernement et leurs agences et organismes afin d'accélérer l'achèvement ou la réalisation des sept projets suivants :

- Rétablissement de la voie réservée aux autobus au centre du boulevard Pie-IX à Montréal et Laval;
- 2. Mise en œuvre du train de l'Est entre Montréal et Mascouche/Repentigny;
- Implantation d'un lien ferroviaire efficace et intégré entre l'ouest de l'ile de Montréal, l'aéroport international de Montréal (Dorval-Pierre-Trudeau) et le centre-ville;
- Modernisation des services ferroviaires passagers dans le corridor Québec-Windsor;
- 5. Implantation d'un tramway au cœur de la région de la capitale nationale (Québec);
- 6. Implantation d'un tramway au centre-ville de Montréal;
- 7. Appuyer les études sur les prolongements de métro à Montréal et Longueuil;
- 8. Assurer un mode de transport en commun lourd sur le nouveau Champlain;
- 9. Assurer une place adéquate au transport en commun lors de la réfection de l'échangeur Turcot à Montréal.



Nouveaux règlements généraux



RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

Adoptés à l'unanimité par le conseil d'administration le 16 mars 2011

et

adoptés à l'unanimité par l'assemblée générale extraordinaire du 7 avril 2011

TABLE DES MATIERES

I DISPOSITIONS GÉNÉRALES	30
1 Dénomination sociale	30
2 Siège social	30
3 Territoire	30
4 Mission	30
5 Objectifs stratégiques	30
II MEMBRES	31
6 Catégories de membres	31
7 Conditions d'admission	31
8 Condition de continuité d'adhésion	31
9 Cotisation annuelle	31
10 Carte de membre	31
11 Démission	31
12 Suspension ou exclusion	32
13 Rémunération	32
III ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	32
14 Composition et droits	32
15 Convocation de l'assemblée générale annuelle	33
16 Assemblée générale extraordinaire	33
17 Ordre du jour de l'assemblée générale annuelle	34
18 Quorum	34
19 Vote	34
IV CONSEIL D'ADMINISTRATION	35
20 Nombre d'administrateurs	35
21 Éligibilité à un poste d'administrateur	35

22 Élection et durée des mandats	35
23 Vacance	35
24 Devoir des administrateurs	36
25 Réunions du conseil d'administration	36
26 Ordre du jour	37
27 Quorum	37
28 Code d'éthique des administrateurs et de la direction générale	37
29 Dispositions législatives	38
/ OFFICIERS	38
30 Président	38
31 Vice-président	38
32 Secrétaire	39
33 Trésorier	39
34 Direction générale	39
/I COMITÉS	40
35 Comités permanents	40
36 Comités ad hoc	40
/II FINANCES	40
37 Affaires financières	40
38 Exercice financier	40
/III DIVERS	41
39 Modifications aux règlements généraux	
40 Tenue des assemblées générales	
41 Assurance responsabilité des administrateurs	
ANNEYE	41

I DISPOSITIONS GÉNÉRALES

<u>1</u> <u>Dénomination sociale</u>

Dans les présents règlements généraux, le mot « Association » désigne l'organisme Transport 2000 Québec.

L'Association est une corporation sans but lucratif à responsabilité limitée, créée en vertu de la 3^e partie de la loi sur les compagnies du Québec. Les lettres patentes de l'Association ont été enregistrées le 14 juillet 1977 sous le numéro C-755 folio 70.

Siège social

Le siège social de l'Association est situé dans la ville de Montréal, province de Québec ou à tout autre endroit dans la province désignée par le conseil d'administration.

<u>3</u> <u>Territoire</u>

L'Association exerce son action sur tout le territoire de la province de Québec, mais peut aussi effectuer des activités hors de ce territoire.

4 Mission

La mission de l'Association est de promouvoir le développement des transports collectifs dans la perspective du développement durable et du mieux-être des communautés.

<u>5</u> <u>Objectifs stratégiques</u>

L'Association se donne les objectifs stratégiques suivants :

- Assurer la défense collective des droits des usagers;
- Favoriser l'équité inter et intra régionale dans l'offre de services de transport collectif;
- 3. Promouvoir l'accessibilité aux moyens de transport collectifs efficaces pour le plus grand nombre possible de personnes au Québec;
- 4. Promouvoir l'établissement de politiques tarifaires équitables et abordables pour tous;
- 5. Promouvoir le développement des moyens de transport les plus efficaces;
- 6. Appuyer les regroupements d'usagers en région;
- 7. Promouvoir le développement de l'offre de services en transport en commun;
- 8. Assurer le rayonnement de l'association.

II MEMBRES

6 <u>Catégories de membres</u>

il y a deux (2) catégories de membres :

- Membre corporatif : toute personne morale qui appuie la mission de Transport 2000 Québec.
- Membre individuel : toute personne physique qui appuie la mission de Transport 2000 Québec.

Les deux catégories de membres doivent défrayer annuellement la cotisation approuvée par l'assemblée générale, qui est publiée en annexe des présents règlements généraux.

<u>7</u> <u>Conditions d'admission</u>

Toute personne physique ou morale qui souscrit aux buts généraux de l'Association et qui se conforme aux conditions d'admission incluses dans les présents règlements généraux peut y adhérer.

8 Condition de continuité d'adhésion

Pour être en règle, le membre devra verser chaque année une cotisation au cours du mois où il est devenu membre et au plus tard soixante (60) jours après le mois anniversaire.

9 Cotisation annuelle

Le conseil d'administration fixe le montant de la cotisation annuelle de même que le moment, le lieu et la manière d'en effectuer le paiement. L'assemblée générale doit donner son approbation.

10 Carte de membre

Le conseil d'administration, aux conditions qu'il déterminera, doit pourvoir à l'émission d'une carte de membre en règle, et ce, dans les trente (30) jours suivant le paiement de sa cotisation.

11 Démission

Tout membre peut démissionner en adressant un avis écrit à cet effet au secrétariat de l'Association. Cette démission prend effet dès la réception de cet avis.

Le non-paiement de la cotisation annuelle dans les délais prévus à l'article 8 constitue une démission de fait. Elle devient effective à la date d'échéance mentionnée.

12 Suspension ou exclusion

Le conseil d'administration peut suspendre ou exclure un membre qui enfreint les règlements généraux de l'association ou dont la conduite ou les activités sont jugées nuisibles à l'association.

Avant toute suspension ou exclusion d'un membre, le conseil d'administration doit donner l'occasion à ce dernier d'être entendu et l'aviser du moment où une décision sera prise.

Si le conseil d'administration décide de suspendre ou d'exclure un membre, il doit en informer l'assemblée générale lors de la session qui suit.

La décision du conseil d'administration de suspendre ou d'exlcure un membre ne peut être finale. Le membre qui se sent lésé a le droit de se faire entendre devant l'assemblée générale, laquelle pourra réviser la décision du conseil d'administration. Le verdict de l'assemblée générale est sans appel.

13 Rémunération

Aucun membre n'est rémunéré pour les services rendus pour l'Association ou en son nom.

En conformité avec la politique de remboursement, la direction générale peut rembourser à un membre de l'Association ou un employé des frais de représentation, transport, séjour et autres dépenses raisonnables d'un montant maximum de cinq-cents (500) dollars, au-delà duquel la demande de remboursement devra être présentée au conseil d'administration.

Le conseil d'administration établit les normes et les politiques relatives aux frais de représentation et aux conditions de remboursement.

III ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

<u>14</u> <u>Composition et droits</u>

L'assemblée générale est composée de l'ensemble des membres de l'Association. Pour participer comme membre à une assemblée générale, un membre doit être adhérant depuis 21 jours à la date de ladite assemblée.

Toutefois, les employés de l'Association peuvent assister à l'assemblée générale, mais n'ont pas droit de vote. Cette disposition relative aux employés s'applique également à la tenue de toute assemblée générale extraordinaire.

L'assemblée générale est souveraine. Elle dispose des pouvoirs suivants qui lui sont conférés par les présents règlements généraux :

- Elle fixe les orientations générales de l'Association;
- Elle détermine les priorités d'action et les objectifs annuels;
- Elle reçoit le rapport annuel d'activités du conseil d'administration, l'évalue et statue sur les propositions présentées par le conseil d'administration ou tout autre comité formé par l'assemblée générale;
- Elle élit les représentants des membres au conseil d'administration;
- Elle adopte et modifie les statuts et règlements généraux et internes de l'Association;
- Elle voit aux affaires légales et financières de l'Association dont :
 - l'adoption du rapport de l'expert comptable et du rapport d'activités;
 - l'adoption du procès-verbal de la dernière assemblée générale;
 - la nomination de l'expert comptable pour le prochain exercice financier.

15 Convocation de l'assemblée générale annuelle

L'assemblée générale annuelle des membres a lieu dans les 120 jours qui suivent la fin de l'exercice financier annuel. Le conseil d'administration fixe la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale. Un avis de convocation, jugé convenable par le conseil d'administration, est adressé à tous les membres, au moins 21 jours avant l'assemblée générale. L'assemblée générale peut, par règlement, fixer tout autre mode de convocation.

16 Assemblée générale extraordinaire

Le conseil d'administration peut, selon les besoins de la cause, convoquer une assemblée générale extraordinaire au lieu, à la date et à l'heure qu'il fixe. Le secrétaire est alors tenu de convoquer les membres à cette assemblée générale extraordinaire au minimum 21 jours avant sa tenue.

Sur demande écrite d'un minimum de 15 membres, ou 5% de l'ensemble des membres s'il y a plus de 300 membres, une assemblée générale extraordinaire doit être convoquée. Le secrétaire est alors tenu de convoquer les membres à cette assemblée générale extraordinaire au minimum 21 jours avant sa tenue.

L'avis de convocation doit expliquer les motifs de l'assemblée générale extraordinaire.

Ne devront être traités, lors de l'assemblée générale extraordinaire, que les sujets indiqués à l'ordre du jour envoyé aux membres.

17 Ordre du jour de l'assemblée générale annuelle

L'ordre du jour de toute assemblée générale annuelle doit contenir au minimum les sujets suivants :

- l'adoption du procès-verbal de la dernière assemblée générale, le projet d'ordre du jour, le rapport des états financiers et les différents rapports;
- l'approbation du rapport des activités et des réalisations de l'Association depuis la dernière assemblée générale;
- l'adoption des prévisions budgétaires;
- la nomination de l'expert comptable;
- l'approbation des règlements généraux, nouveaux et modifiés, adoptés par les administrateurs depuis la dernière assemblée générale;
- l'élection d'un président d'assemblée par les membres, dès le début de l'assemblée générale. Aucun administrateur, employé ou candidat à un poste d'administrateur de l'Association ne peut occuper ce poste lors d'une assemblée générale. Cette disposition s'applique également à la tenue de toute assemblée générale extraordinaire;
- l'élection ou la réélection des administrateurs.

18 Quorum

Le quorum de toute assemblée générale est constitué d'un minimum de 15 membres en règle.

19 Vote

Chaque membre en règle présent lors d'une assemblée générale a un droit de vote. Le vote par procuration est prohibé. En cas d'égalité des voix, le vote du président du conseil d'administration est prépondérant.

À moins de dispositions contraires dans les lois ou les présents règlements généraux, toutes les propositions soumises par l'assemblée générale des membres seront adoptées à la majorité des voix exprimées à cinquante pour-cent plus un (50 % +1).

Un vote lors d'une assemblée générale est a priori à main levée, sauf si deux (2) membres présents réclament un vote secret. En cas de vote secret, l'assemblée générale désigne deux (2) scrutateurs. Aucun administrateur, candidat à un poste d'administrateur ou employé de l'association ne peut être scrutateur lors d'une session de l'assemblée générale. Les scrutateurs sont chargés de distribuer et de recueillir les bulletins de vote, compiler le résultat, et le communiquer au président de l'assemblée. Lorsque le président d'assemblée déclare qu'une résolution a été adoptée à l'unanimité, adoptée par une majorité spécifiée ou rejetée, une inscription est faite au procès-verbal de l'assemblée générale. Le résultat du vote et des voix exprimés est inscrit au procès-verbal.

IV CONSEIL D'ADMINISTRATION

20 Nombre d'administrateurs

Les affaires de l'Association sont administrées par un conseil d'administration composé d'un maximum de neuf (9) administrateurs élus par l'assemblée générale. Le directeur général, à titre de principal dirigeant de l'Association, n'est pas membre du conseil d'administration, mais assiste d'office aux réunions.

21 Éligibilité à un poste d'administrateur

Pour être élu membre du Conseil, il faut :

- être membre en règle de l'Association;
- être présent à l'assemblée générale au moment de l'élection ou avoir signifié par écrit son accord pour être candidat à un poste du conseil d'administration;
- Pour être autorisée, chaque candidature doit être appuyée par un membre en règle et recevoir l'assentiment du candidat;
- se conformer au code d'éthique de l'Association;
- ne pas être employé rémunéré de l'Association.

Ne peut être candidat à une fonction d'administrateur tout représentant d'un organisme du secteur public ou parapublic québécois ou canadien. Un employé du secteur public ou parapublic québécois ou canadien peut être membre du conseil d'administration, mais ne doit pas agir à titre de représentant de son employeur.

22 Élection et durée des mandats

Les membres du conseil d'administration sont élus par l'assemblée générale pour un mandat de deux ans. Pour assurer la continuité au sein du conseil d'administration, les mandats de deux (2) ans des administrateurs doivent se chevaucher de la façon suivante : quatre (4) postes les années paires et cinq (5) postes les années impaires.

23 Vacance

S'il se produit une vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs peuvent nommer un administrateur intérimaire, choisi parmi les membres en règle de l'association; celui-ci siégera au Conseil jusqu'à la prochaine assemblée générale où son poste sera soumis à une élection.

<u>24</u> <u>Devoir des administrateurs</u>

Le conseil d'administration est élu pour administrer les affaires de l'Association :

- Il accomplit tous les actes nécessaires à la réalisation des buts que poursuit l'Association conformément aux lois et aux présents règlements généraux. Il peut adopter ou modifier les règlements généraux; ces modifications demeurent en vigueur jusqu'à la prochaine assemblée générale. Il adopte les résolutions essentielles à la poursuite de la mission de l'Association.
- Il prend les décisions concernant l'embauche des employés, les achats et les dépenses qu'il peut autoriser, les contrats et les obligations qu'il peut engager. Un budget annuel doit être adopté par l'assemblée générale annuelle.
- Il voit à ce que les règlements généraux et les résolutions soient appliqués.
- Il est responsable de préparer, pour les soumettre à l'assemblée générale des membres, les orientations de travail, le plan stratégique de l'Association, les priorités et le programme d'activités de l'Association pour l'année à venir.
- Il est responsable de la création des comités permanents et ad hoc de travail du conseil d'administration; il en détermine le mandat l'échéancier et reçoit pour étude et approbation les rapports de ces comités.
- Il propose à toute assemblée générale un président d'assemblée.
- Il établit une politique de remboursement sur les frais de voyage et de représentation.

25 Réunions du conseil d'administration

Le conseil d'administration doit se rencontrer aussi souvent que nécessaire pour assurer la poursuite des activités de l'Association, mais il doit tenir un minimum de six (6) rencontres par année.

Le secrétaire doit transmettre aux administrateurs et au directeur général un avis écrit de convocation, un ordre du jour ainsi que tous les documents devant servir à la tenue de la réunion cinq (5) jours avant chaque réunion. Le président, en collaboration avec les autres membres du conseil d'administration, fixe la date des réunions.

Les administrateurs peuvent, sur demande écrite au secrétaire, ordonner la tenue d'une réunion du conseil d'administration et en fixer la date, l'heure et l'endroit, ainsi qu'en établir l'ordre du jour. Les administrateurs à la majorité des voix pourront renoncer audit délai de cinq (5) jours pour des raisons d'urgence ou aux fins d'une réunion extraordinaire.

Tout membre en règle de l'Association peut assister aux réunions du conseil d'administration à titre d'observateur, sauf en cas de huis clos tel que déterminé par le conseil d'administration.

Transport 2000 Québec

<u>26</u> <u>Ordre du jour</u>

L'ordre du jour doit toujours préciser les sujets à discuter.

27 Quorum

Le guorum est de cinq (5) membres du CA en tout temps.

28 Code d'éthique des administrateurs et de la direction générale

Tout administrateur ou membre de la direction générale de l'Association doit agir dans le meilleur intérêt de celle-ci et de ses membres.

Tout administrateur ou membre de la direction générale doit respecter la loi de même que les statuts et règlements généraux de l'Association ainsi que les différentes politiques et directives édictées par celle-ci. Il doit en tout temps agir avec honnêteté, civilité, loyauté, prudence, diligence, efficacité, assiduité et équité. Il doit mettre à profit ses connaissances, ses aptitudes et son expérience de manière à remplir adéquatement ses fonctions. Il doit veiller à consacrer à sa fonction le temps et l'attention raisonnablement requis dans les circonstances.

Tout administrateur ou membre de la direction générale doit, en cas de doute, agir selon l'esprit des principes et des règles contenus dans les présents règlements généraux.

Tout administrateur ou membre de la direction générale doit respecter la confidentialité des délibérations du conseil et des documents internes remis à ses membres. Il ne doit pas divulguer ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.

Tout administrateur ou membre de la direction générale doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions. Il doit dénoncer au conseil d'administration tout intérêt direct ou indirect qu'il a dans un organisme, une entreprise ou une association susceptible de le placer dans une situation de conflit d'intérêt. Il devra s'abstenir de participer à toute délibération et à toute décision portant sur l'organisme, l'entreprise ou l'association dans laquelle il a cet intérêt. Il doit en outre se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatifs à cette question.

Tout administrateur ou membre de la direction générale ne peut confondre les biens de l'Association avec les siens et ne peut les utiliser à son profit ou au profit de tiers.

Tout administrateur ou membre de la direction générale ne peut utiliser à son profit ou au profit de tiers l'information obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.

Tout administrateur ou membre de la direction générale ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-

même ou pour un tiers.

Tout administrateur ou membre de la direction générale qui a cessé d'exercer ses fonctions ne doit pas divulguer d'informations non disponibles ou non publiques ou donner des conseils fondés sur ces informations concernant l'Association.

Tout administrateur ou membre de la direction générale ne peut être impliqué dans des agissements qui seraient susceptibles de discréditer l'Association.

Tout administrateur ou membre de la direction générale a le devoir d'informer le conseil d'administration de toute situation dérogatoire aux présents règlements généraux.

Dispositions législatives

Plusieurs lois et règlements créent des devoirs et obligations pour les administrateurs de personnes morales. Ces devoirs et obligations s'appliqueront mutatis mutandis à tout membre du CA et de la direction générale. Plus particulièrement, les articles 321 à 326 du Code civil du Québec énoncent les devoirs et obligations généraux de tout administrateur. Toute modification législative du code civil du Québec s'applique par inférence aux présents règlements généraux, sans obligation de mise à jour de ceux-ci.

V OFFICIERS

30 Président

Le président est l'officier exécutif de l'Association.

Il est responsable de l'exécution, de la mise en œuvre et du suivi, des décisions du conseil d'administration et de l'assemblée générale. Il préside les réunions du conseil d'administration, propose les orientations et le plan de travail et en assure le bon fonctionnement.

Il est le porte-parole officiel de l'Association et du conseil d'administration. Il assure la représentation officielle de l'Association et du conseil d'administration. Il peut déléguer ce rôle à un autre membre du conseil d'administration ou à la direction générale.

Il est responsable de la préparation du rapport annuel des activités de l'Association, bilan qui doit être soumis aux membres lors de l'assemblée générale annuelle.

Il est l'une des trois (3) personnes désignées pour signer les chèques et autres effets de commerce ainsi que les contrats. Dans tous les cas susmentionnés, deux (2) signatures sont nécessaires.

31 <u>Vice-président</u>

Le vice-président remplace le président en son absence et il exerce alors toutes les prérogatives du président. Il travaille également en coopération avec le président sur tous les dossiers nécessitant son appui.

tous les dossiers nécessitant son appui.

29

32 Secrétaire

Le secrétaire rédige les procès-verbaux des assemblées générales et du conseil d'administration. Il convoque les réunions du conseil d'administration et des assemblées générales. Il a la garde des archives, des procès-verbaux, des registres des membres et des administrateurs.

33 <u>Trésorier</u>

Le trésorier supervise l'administration financière de l'Association. Il est responsable de la préparation des prévisions budgétaires et des états financiers annuels pour l'assemblée générale.

Il est l'une des trois (3) personnes désignées pour signer les chèques et autres effets de commerce ainsi que les contrats. Dans tous les cas susmentionnés, deux (2) signatures sont nécessaires.

<u>34</u> <u>Direction générale</u>

La direction générale possède les pouvoirs de gestion des affaires financières jusqu'à un seuil de cinq mille (5 000 \$) dollars au-delà duquel elle devra obtenir l'approbation du conseil d'administration.

Elle assiste d'office aux réunions du conseil d'administration, mais ne possède aucun droit de vote.

La direction générale est embauchée par contrat de travail sur décision du conseil d'administration.

Elle gère les ressources humaines, financières et matérielles de l'Association.

Elle exécute les décisions du conseil d'administration et de l'assemblée générale.

Elle fait ses recommandations au conseil d'administration sur les affaires de l'Association.

Elle est l'une des trois (3) personnes désignées pour signer les chèques et autres effets de commerce ainsi que les contrats. Dans tous les cas susmentionnés, deux (2) signatures sont nécessaires.

VI COMITÉS

<u>35</u> <u>Comités permanents</u>

Quatre (4) comités permanents sont constitués par le conseil d'administration en vue de réaliser la mission de l'Association :

- comité des affaires publiques, des communications et du recrutement;
- comité sur l'éducation et la promotion des transports collectifs;
- comité du financement des services et de la tarification des transports;
- comité sur les infrastructures et les technologies.

36 Comités ad hoc

Le conseil d'administration peut créer et dissoudre des comités ad hoc au besoin.

Le conseil d'administration délègue un administrateur en tant que président du jury de sélection des prix Guy-Chartrand, pour la remise de prix dans les catégories suivantes :

- action et mobilisation des usagers;
- développement et amélioration des transports collectifs;
- personnalité marquante du domaine du transport collectif.

VII FINANCES

<u>Affaires financières</u>

Le conseil d'administration détermine l'institution financière où les dépôts doivent être effectués.

38 Exercice financier

L'exercice financier de l'Association débute le 1^{er} avril et se terminera le 31 mars de chaque année.

Les livres de l'Association sont mis à jour, pour la tenue de l'assemblée générale annuelle, à la fin de chaque exercice financier.

Ces livres peuvent être consultés, aux heures d'ouverture du siège social, par tous les membres en règle qui en feront la demande par écrit.

Les livres et les états financiers de l'Association seront vérifiés chaque année, dans les deux mois suivant l'expiration de l'exercice financier, par l'expert comptable nommé à cette fin lors de la précédente l'assemblée générale annuelle.

VIII DIVERS

39 <u>Modifications aux règlements généraux</u>

Le conseil d'administration peut abroger ou modifier toute disposition des présents règlements généraux.

Toute abrogation ou modification demeurera en vigueur jusqu'à la prochaine Assemblée générale annuelle ou extraordinaire. Si cette abrogation ou modification n'est pas approuvée aux deux tiers (2/3) des voix des membres durant cette dite assemblée, elle cesse d'être en vigueur immédiatement.

<u>40</u> <u>Tenue des assemblées générales</u>

La tenue des assemblées générales est guidée par le Code Morin.

41 Assurance responsabilité des administrateurs

Tout administrateur est couvert par une assurance responsabilité, contractée par résolution du conseil d'administration.

ANNEXE



Cotisation des membres

Catégories	Tarifs		
Membre individuel	5 \$		
Membre corporatif Association ou organisme (OBNL)	Petit organisme : Grand organisme :	100 \$ 500 \$	
Membre corporatif ¹ Entreprises	Petite entreprise : Moyenne entreprise : Grande entreprise : Très grande entreprise :	100 \$ 250 \$ 500 \$ 1000 \$	

Tarification adoptée par les membres lors de l'AGA du 4 juin 2009 et modifiée lors de l'AGA du 3 juin 2010.

1

Petite entreprise : 1 à 50 employés
Moyenne entreprise : 50-250 employés
Grande entreprise : 250-1000 employés
Très grande entreprise : plus de 1000 employés

35 ANS AU SERVICE DES USAGERS ET DU PUBLIC VOYAGEUR!

